

Compte rendu succinct du conseil communautaire du 15 février 2013
--

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	X		
Gilles CARREZ	X		
Loïck NICOLAS	X		
Jean CUVILLIER	X		
Florence HOUDOT	X		
Alain DEGRASSAT		X	
Jean-René FONTAINE	X		
Pierre CARTIGNY	X		
Thérèse-Marie THOME	X		
Audrey REBUT	X		
Roland PEYLET			X
Jean-Jacques PASTERNAK	X		
Catherine MATRUCHOT	X		
William GEIB			X
Estelle DEBAECKER			X
Chantal CANALES		X	
François CABAL			X
Emilie VASQUEZ	X		

- Soit 14 conseillers présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Madame Emilie VASQUEZ

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 17 décembre 2012, à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°1

Désignation d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation d'un représentant suppléant au sein du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien.

Est candidat :

Au poste de suppléant :

- Jean-Paul DAVID Adjoint au Maire de la Commune de Nogent sur marne

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombres de votants : 14

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Au poste de suppléant : 14 voix

DÉSIGNE Monsieur Jean-Paul DAVID, comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au sein du syndicat mixte ouvert ACTEP.

FINANCES

Point n°2

Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2013

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 30,02% pour l'année 2013.

Point n°3

Vote du taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour 2013

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le taux de la Taxe d'Habitation à 7,80% pour l'année 2013.

FIXE le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 2,08% pour l'année 2013.

Point n°4

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2013

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le maintien du taux de la TEOM, pour l'année 2013, à 6.30 %.

DIT que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2013.

Point n°5

Fixation du montant des subventions, cotisations et participations allouées aux associations pour 2013

Le Conseil communautaire,
Par 13 voix pour, Mme Thomé n'ayant pas pris part au vote, pour l'Association « Mosaïque des saveurs » et la Mission Locale pour l'Emploi,

FIXE le montant des subventions accordées à chaque association comme suit :

	Subvention proposée pour 2013 (€)
CIDFF du Val de Marne	30 000,00
Tremplin Jeunes	120 000,00
Justice et Ville	800,00
Association Restos du Coeur	3 000,00
Association Topoline	42 000,00
Office du Tourisme de la Vallée de la Marne	55 000,00
Association Vivre et Entreprendre en Val de Marne	25 000,00
Union des Professionnels du Centre du Perreux	10 000,00
Les commerces du pont de Bry	4 000,00
Le Hameau du Pont de Mulhouse	5 000,00
Union des commerçants de Nogent	20 000,00
GREP	4 000,00
Vivre en Ville	4 500,00
Ecoute et service	800,00
ADIL	2 000,00
Le PACT Val de Marne	5 000,00
La Mosaïque des saveurs	7 000,00
Réserve	10 000,00
TOTAL	348 100,00

FIXE le montant des cotisations accordées à chaque association comme suit :

	Base de calcul nb d'hab	Cotisations 2013 (€)
Mission Locale	64094	146 125,20
VMAPI (Ex Est Val de Marne Initiative) - sous réserve	63724	11 470,00
Maison de l'Emploi des Bords de Marne		27 765,00
Carrefour pour l'Emploi		11 600,00
ACTEP	64066	64 066,00
ADCF	63012	6 499,85
AMIF	63724	5 979,86
Orbival	> 50 000	3 264,00
CNAS		6 270,06
TOTAL		283 039,97

FIXE le montant de la participation pour l'Institut de Promotion des Travailleurs - Cours d'alphabétisation et accueil à la passerelle :

	Participation demandée pour 2013	Participation proposée pour 2013
IPTR (€)	28 500	27 944
IPTR * (€)	15 000	15 000

(*) Prestation pour accueil sur la Passerelle au 1 rue de Belfort le Perreux sur Marne.

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions et/ou cotisations et/ou participation.

DIT que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 011 du budget principal.

Point n° 6

Budget principal – Vote du Budget Primitif 2013.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif principal pour 2013 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	7 441 266.75	31 545 240.84	38 986 507.59
Recettes	7 441 266.75	31 545 240.84	38 986 507.59

Pour un total de trente huit millions neuf cent quatre vingt six mille cinq cent sept euros et cinquante neuf centimes (soit 38 986 507.59 €)

Point n°7

Budget annexe de l'assainissement – Vote du Budget Primitif 2013.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget primitif annexe de l'assainissement pour 2013 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	3 012 932.95	943 640.00	3 956 572.95
Recettes	3 012 932.95	943 640.00	3 956 572.95

Pour un total de trois millions neuf cent cinquante six mille cinq cent soixante douze euros et quatre vingt quinze centimes. (Soit 3 956 572.95 €)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INSERTION

Point n° 8

Approbation des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les associations recevant une subvention supérieure ou égale à 23 000 € et autorisation de signature du Président.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les projets de convention joints en annexe

AUTORISE Monsieur Le Président ou son conseiller délégué à signer ces conventions d'objectifs pour l'année 2013 au nom de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget principal.

Point n° 9

Approbation d'une convention d'Adhésion à la plate forme VMAPI et autorisation de signature du Président

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention d'adhésion pluriannuelle à passer avec Val de Marne Actif Pour l'Initiative.

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer la convention d'adhésion pluriannuelle,

DIT que les dépenses y afférentes seront imputées au chapitre 011 du budget principal communautaire correspondant,

Point n° 10

Rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport de synthèse sur les actions conduites par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne en matière de développement durable pour l'année 2012.

ASSAINISSEMENT

Point n°11

Approbation du dossier de consultation des entreprises du marché de travaux d'assainissement quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent sur Marne-Le Perreux sur Marne et le stade Chéron au Perreux sur Marne – autorisation de lancement de la consultation et autorisation de signature du Président.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises du marché de travaux d'assainissement quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent-sur-Marne -Le Perreux-sur-Marne et le stade Chéron au Perreux-sur-Marne ;

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à lancer la consultation pour les travaux d'assainissement et de réseaux quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent-sur Marne-Le Perreux-sur-Marne et le stade Chéron au Perreux sur Marne selon une procédure de marché adaptée,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à conclure et à signer le marché pour les travaux d'assainissement et de réseaux quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent-sur-Marne-Le Perreux-sur-Marne et le stade Chéron au Perreux-sur-Marne selon une procédure de marché adaptée, **AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à solliciter, pour l'opération d'aménagement des circulations douces des bords de Marne du Perreux-sur-Marne, des subventions auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de l'Etat et des aides européennes, ainsi que de tout autre subventionneur potentiel, au taux maximum et à signer les conventions y afférentes,

DIT que les dépenses/recettes correspondantes seront imputées aux chapitres 23 et 13 des budgets communautaires,

Point n°12

Communication de l'avant projet des travaux d'aménagement viaire quai du port à Nogent sur Marne entre la rue de Nazaré et le viaduc de Nogent sur Marne-Le Perreux sur Marne, quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent sur Marne-Le Perreux sur Marne et le stade Chéron au Perreux sur Marne – autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Val de Marne, du Conseil Régional Ile de France, de l'Etat et des aides européennes, ainsi que tout autre subventionneur potentiel, au taux maximum et à signer les conventions y afférentes .

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de l'avant projet des travaux d'aménagement viaire quai du port à Nogent sur Marne entre la rue de Nazaré et le viaduc de Nogent sur Marne-Le Perreux sur Marne, quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent sur Marne-Le Perreux sur Marne et le stade Chéron au Perreux sur Marne.

AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à solliciter, pour l'opération d'aménagement viaire quai du port à Nogent-sur-Marne entre la rue de Nazaré et le viaduc de Nogent-sur-Marne-Le Perreux-sur-Marne, quai d'Artois au Perreux-sur-Marne entre le viaduc de Nogent-sur-Marne-Le Perreux-sur-Marne et le stade Chéron au Perreux-sur-Marne des subventions auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de l'Etat et des aides européennes, ainsi que tout autre subventionneur potentiel, au taux maximum et à signer les conventions y afférentes.

DIT que les dépenses/recettes correspondantes seront imputées aux chapitres 23 et 13 des budgets communautaires.

Point n°13

Approbation du dossier de la consultation du marché de « travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne » - autorisation de lancement de la consultation et autorisation de signature du Président.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à lancer la consultation pour le marché « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement » selon une procédure adaptée, et à signer le marché correspondant

AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à demander les subventions auprès de l'agence de l'eau et ainsi que tout autre subventionneur potentiel, au taux maximum et à signer les conventions y afférentes

DIT que la dépense/recette correspondante sera imputée aux chapitres 23 et 13 des budgets communautaires

VOIRIE

Point n°14

Approbation de l'adhésion de quatre nouvelles entités au Contrat de Bassin Marne Confluence 2010-2015 et de l'augmentation globale du contrat de 133 à 153 millions d'euros.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion des communes de Coubron, de Neuilly-sur-Marne, et des Communautés d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et Marne et Chantereine au contrat de Bassin Marne Confluence 2010-2015.

APPROUVE l'augmentation globale du contrat de 133 à 153 millions d'euros.

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer l'avenant n°1.

Point n°15

Approbation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'une convention financière pour l'enfouissement des réseaux (Electricité, téléphone) de la promenade Ile de beauté à Nogent sur Marne avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) – Autorisation de signature du Président

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage à passer entre le SIPPEREC et la C.A.V.M et autorise le Président, ou son conseiller délégué, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIPPEREC.

APPROUVE le projet de convention financière et le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

AUTORISE le Président, ou son conseiller délégué, à signer lesdites conventions avec SIPPEREC.

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 du budget principal.

RESSOURCES HUMAINES

Point n°16

Création d'une vacation pour l'assistance à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement du carrefour quai d'Artois – rue de la rivière au Perreux sur Marne.

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création d'une vacation d'un agent des Services Techniques de la ville du Perreux sur Marne au sein des services de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne sur une base de 25 heures par mois, rémunérée 25 € bruts par heure.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Point n°17

Création d'une vacation pour l'assistance à la mise en œuvre et le suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création d'une vacation de l'adjoint au Directeur des Services Techniques de la ville du Perreux sur Marne au sein des services de la communauté d'agglomération sur une base de 20 heures par mois, rémunérée 25 € bruts par heure.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Point n°18

Modification du régime indemnitaire des filières administrative et technique – Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T). Création de critères d'attributions.

Le Conseil communautaire,
Par 13 voix pour, monsieur NICOLAS s'étant abstenu,

A compter du 1^{er} mars 2013 :

MODIFIE les délibérations n° 04/118 et n°04/119 en date du 29 novembre 2004 relatives aux modalités de calcul de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) en fonction des différents grades concernés,

APPROUVE la mise à jour des grades éligibles à cette indemnité, des modalités de prises en compte de l'évolution des montants de référence et de l'indexation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique.

CREE des critères d'attribution à l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les filières administrative et technique.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Point n°19

Modification du régime indemnitaire des filières administrative et technique – Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P). Création de critères d'attributions.

Le Conseil communautaire,
Par 13 voix pour, monsieur NICOLAS s'étant abstenu,

A compter du 1^{er} mars 2013 :

MODIFIE les délibérations n° 01/21 en date du 18 juin 2001 et n°04/118 et n° 04/119 du 29 novembre 2004 relatives aux modalités de calcul et d'attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P) en fonction des différents grades concernés,

APPROUVE la mise à jour des grades éligibles à cette indemnité et les modalités de prises en compte de l'évolution des montants de référence,

CREER des critères d'attribution à l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (I.E.M.P) pour les filières administrative et technique,

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Point n°20

Modification du régime indemnitaire des agents des catégories A et B de la filière technique – Indemnité Spécifique de Service (I.S.S). Création de critères d’attributions.

Le Conseil communautaire,
Par 13 voix pour, monsieur NICOLAS s’étant abstenu,

APPROUVE les modalités de calculs et la création de critères d’attributions de l’Indemnité Spécifique de Service de la filière technique, à compter du 1^{er} mars 2013.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal.

Point n°21

Approbation de l’association de la Communauté d’Agglomération à la consultation organisée par le CIG petite couronne pour la conclusion d’un contrat d’assurance relatif aux garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017 et autorisation de signature du Président.

Le Conseil communautaire,
A l’unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d’associer la Communauté d’Agglomération de la Vallée de la Marne à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne en vue de la conclusion d’un contrat d’assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017,

DÉCIDE d’autoriser le président ou son conseiller délégué à signer tous les contrats y afférents.

COMMUNICATION AU CONSEIL :

Communication du relevé des décisions du Président prises en application de l’article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales

L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait au Perreux sur Marne, le

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN